Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_11-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à la majorité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_11 - Avenant pour contrat de délégation de service public à SAUR

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitation du service de l'assainissement collectif a été délégué à l'entreprise SAUR depuis le 1er janvier 2020 par la délibération n°D17122019-1 en date du 17 décembre 2019. Ce contrat expirant initialement au 31 décembre 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2028 pour les raisons suivantes :

- Du fait des élections municipales, le délai pour lancer la consultation et prendre une décision est trop restreint ;
- Ce délai permettra d'avoir une coordination sur les dates d'échéances des contrats de délégation du service public de l'assainissement collectif sur l'ensemble des communes de Blavet Bellevue Océan Communauté en vue d'un transfert éventuel de la compétence au niveau intercommunal

Enfin, à la demande du Service de Gestion Comptable de Lorient, il est nécessaire que le budget d'assainissement collectif soit soumis au régime de la TVA. L'avenant proposé prendra cette modification en compte à compter du 1er janvier 2026.

Pour information, cet avenant entrainera une augmentation de 9,39€ par an pour une consommation de 120 m3 pour la partie traitement de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. JAFFRE Claude) de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant aux conditions présentées ci-dessus qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_11-DE

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

